



## CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.  
GÉNÉRALE

ITTC(XLVI)/4  
5 octobre 2010

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

QUARANTE-SIXIÈME SESSION  
13-18 décembre 2010  
Yokohama (Japon)

### RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ENTRE L'OIBT ET LA CITES

#### [Décisions 3(XVI), 7(XXXIV) et 2(XXXVII)] [Point 10b de l'Ordre du jour provisoire]

Cette activité était initialement inscrite au programme de travail OIBT 2006-2007, ce qui a permis l'élaboration d'une proposition de subvention qui a été soumise à la Commission européenne, laquelle, à la fin de 2006, a accepté de lui octroyer un financement à hauteur de 80% de son budget proche des 4 millions de dollars. L'activité s'est poursuivie dans le cadre des programmes de travail biennaux de l'OIBT des périodes 2008-2009 et 2010-2011 grâce à ce financement de la CE et des contributions financières supplémentaires apportées par les États-Unis, la Suisse, le Japon, la Norvège, l'Allemagne, la Nouvelle-Zélande, le secteur privé et du Fonds du Partenariat de Bali. Le programme est administré par l'OIBT avec l'aide de trois coordonnateurs régionaux et du Secrétariat de la CITES.

En 2010, le programme OIBT-CITES a continué de renforcer les capacités des pays membres à mettre en œuvre des engagements de la CITES pour les bois tropicaux. Des activités sont ainsi bien avancées dans tous les États de l'aire de répartition (Cameroun, Congo, République démocratique du Congo, l'Indonésie, la Malaisie, la Bolivie, le Brésil et le Pérou), un certain nombre d'entre elles étant déjà accomplies. Le programme a aidé les pays à produire des avis de commerce non préjudiciable et à fixer des quotas d'exportation pour les espèces inscrites à l'Annexe II ; il a également permis de dispenser des formations et de développer les capacités en matière d'identification des bois, de leur traçabilité, d'établissement de facteurs de conversion, etc. Le Secrétariat collabore avec la CITES et l'autorité chinoise de gestion CITES en vue de produire un guide pratique et convivial d'identification des espèces inscrites aux annexes CITES. Le Secrétariat est entré en contact avec l'UICN au sujet d'une récente mise à jour de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées qui est souvent utilisée pour justifier les inscriptions d'espèces aux annexes CITES ; la dernière mise à jour porte sur des espèces à bois d'œuvre commercialisées à forts volumes, comme le meranti et le keruing. L'OIBT a demandé de plus amples renseignements sur les critères retenus pour inscrire les espèces sur la Liste Rouge (et les en retirer) et elle envisage les modalités d'une plus grande implication de sa part dans les travaux d'évaluation qui portent sur les espèces de bois tropicaux.

L'OIBT a créé un site Web consacré au Programme qui comporte des informations sur le programme ([http://www.itto.int/fr/cites\\_programme/](http://www.itto.int/fr/cites_programme/)). Tous les rapports d'achèvement de l'activité sont mis en ligne sur le site de l'OIBT ainsi qu'un bulletin d'information trimestriel du programme qui est également envoyé à tous les bailleurs de fonds, aux pays participants et à d'autres intervenants. On trouvera ci-jointe la dernière version du bulletin d'information qui apporte de plus amples précisions sur les activités en cours à ce jour et celles qui sont à présent achevées.

L'OIBT a été représentée aux réunions de la CdP 15 de la CITES à Doha en mars 2010 où a été organisé un événement parallèle sur le Programme ; d'autre part la Conférence des Parties a pris connaissance de l'avancement de ce programme. Trois ateliers régionaux sont prévus dans le but d'échanger les expériences acquises dans le cadre du Programme et de planifier des interventions futures pour 2010/11: Afrique (Cameroun, octobre 2010), Asie (Malaisie, décembre 2010) et Amérique latine (Brésil, janvier ou février 2011).

Une évaluation externe du programme s'est achevée au début de 2010 dont les recommandations aident aujourd'hui à planifier la suite des travaux inscrits au Programme. Le comité consultatif du programme s'est réuni pour la troisième fois dans les journées ayant précédé les réunions de la 15<sup>ème</sup> CdP de la CITES, une quatrième réunion sera convoquée au cours de la quarante -sixième session du CIBT. La troisième réunion du comité consultatif du programme a préconisé, entre autres mesures, que le programme poursuive sa recherche de financements auprès des bailleurs de fonds et que son domaine soit étendu aux espèces arborées inscrites à la CITES qui ne sont pas des essences à bois d'œuvre, ainsi qu'aux espèces arborées répertoriés à l'Annexe III de la CITES.

Un rapport sur les activités du programme réalisées pendant la période 2007-2010 sera présenté à la Commission européenne à la fin de 2010 selon les conditions de l'octroi de sa subvention au programme, cette date marquant la fin de la période de subvention de la CE aux termes du contrat passé avec l'OIBT. Toutefois, les travaux relevant du programme se poursuivront au vu de l'intérêt qu'il suscite dans les pays et chez d'autres bailleurs de fonds. Le programme a bénéficié récemment de l'intérêt du secteur privé, avec deux groupes pharmaceutiques (Solvay et Indena) offrant près de 400 000 dollars de financement de ses activités visant à promouvoir la gestion durable de *Prunus africana* au Cameroun. Des négociations sont en cours avec trois autres sociétés pharmaceutiques en vue du financement de travaux similaires en République démocratique du Congo. Tous ces groupes pharmaceutiques étaient représentés à l'atelier régional africain mentionné ci-dessus. La Suisse et l'Allemagne ont également mis à disposition des fonds pour le programme en 2010 et des négociations sont en cours avec la Norvège pour obtenir un financement destiné à permettre l'inscription à la CITES de certaines essences à bois d'œuvre à Madagascar (mesure induite par une décision de la COP 15 de la CITES) grâce au programme. Toutefois, la demande d'aides dépasse toujours sensiblement les ressources disponibles dans le cadre du programme, si bien que de nombreuses activités admissibles présentées par des pays demeurent en attente de financement. L'OIBT a sollicité un financement supplémentaire de 1,5 million de dollars pour le programme dans le cadre du Programme de travail biennal 2010-11 dont un peu plus de 500 000 \$ ont été obtenus à ce jour.

\* \* \*